



“ Grâce à C@P25, le Département s’engage à vos côtés au quotidien, avec l’aide et l’entière implication de vos élus et agents départementaux. ”

Christine Bouquin
Présidente du Département du Doubs

Le Département a depuis longtemps une politique de l’habitat et du logement dynamique. Différents outils de coordination et d’animation ont été créés avec les acteurs publics et privés. En parallèle, le Département s’occupe des usagers pour rendre accessible, sécuriser et faciliter les parcours locatifs.

Cette question est de plus en plus transversale et le rôle départemental a été affirmé par la loi MAPTAM (modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles).

- Mobiliser les territoires pour développer des politiques locales de l’habitat cohérentes et complémentaires.
- Aider les communes à professionnaliser la gestion de leur parc de logements conventionnés
- Inciter les bailleurs sociaux à se positionner sur les opérations de reconversion-rénovation de bâti en centre-bourg.
- Prendre en compte les besoins en matière d’habitat de certains publics fragiles.

L’habitat et le logement dans le Doubs c’est :

- Une Maison de l’habitat.
- 38 300** logements sociaux
- 370** foyers ont bénéficié de l’aide à l’amélioration de l’habitat pour les plus de 65 ans
- 78** aides individuelles (dispositif vie autonome)
- 5 276** aides individuelles (fonds de solidarité pour le logement)
- 838** dossiers dans le domaine de l’habitat aidés par le Département en investissement
- 45 678** propriétaires éligibles aux aides à l’amélioration de l’habitat

Les objectifs C@P25

- Renforcer la cohérence des parcours de ménages, développer la prévention des impayés et des expulsions
- Simplifier les aides financières individuelles, revoir le règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).
- Maîtriser la délivrance des aides relevant du FSL en renforçant le lien soutien à l’amélioration de l’habitat
- soutien aux ménages.
- Positionner l’ADIL (Agence départementale d’information sur le logement) comme premier contact du public.

Les élus référents

Première commission « Solidarités humaines »

Autonomie des personnes âgées et handicapées, enfance-famille, insertion, habitat-logement, développement social.

Présidente : Annick JACQUEMET
Vice-Présidente : Odile FAIVRE-PETITJEAN
Secrétaire : Sylvie LE HIR

Membres : David BARBIER - Jacqueline CUENOT-STALDER - Marie-Laure DALPHIN
Claude DALLAVALLE - Myriam LEMERCIER - Géraldine LEROY - Alain LORIGUET
Alain MARGUET- Pierre SIMON



Pour suivre l’actualité du Département, connaître ses élus, ses projets, rendez-vous sur www.doubs.fr

Pour nous écrire ou nous rencontrer :
Département du Doubs - 7, avenue de la Gare d’Eau - 25031 Besançon Cedex

Pour nous contacter : Tél. : **03 81 25 81 25** ou connectez-vous sur le site internet www.doubs.fr - rubrique «contacter le Département»

Des questions sur C@P25 ?, envoyez les sur cap25@doubs.fr



C@P25 Habitat et logement



● Les missions du Département :

- Copiloter avec l’État les différents plans et schémas départementaux
- Soutenir le développement et l’amélioration de l’offre de logements à vocation sociale
- Favoriser l’accès et le maintien dans le logement (impayés de loyer et lutte contre les exclusions)
- Gérer le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) outil du PDALHPD
- Contribuer à la résorption de la précarité énergétique
- Soutenir l’amélioration de l’habitat privé et lutter contre l’habitat indigne
- Orchestrer l’accompagnement des publics dans une approche globale et décloisonnée des situations et des parcours

Réalisation : Département du Doubs - Direction de la communication



www.doubs.fr



Janvier 2018

Le Plan départemental de l'habitat

Le Plan départemental de l'habitat est un outil d'échanges et de planification pour les enjeux de l'habitat de demain. Il met en cohérence les politiques locales : solidarités sociales, aménagement du territoire, mobilité, préservation des espaces agricoles, gestion économe de l'espace. Le diagnostic préalable à son élaboration a fait ressortir plusieurs points : besoins différenciés et croissance démographique différente des territoires, diminution de la taille des ménages, manque d'attractivité d'une partie du parc existant, vieillissement de la population.

Le PDAALHPD

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées est le pivot des politiques du logement et de l'hébergement pour les personnes en difficulté. Élaboré et mis en œuvre conjointement par l'État et le Département, il favorise l'accès ou le maintien dans le logement. Parmi ses outils financiers, on trouve le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

Habitat 25, un relais

Le Département est la collectivité de rattachement du bailleur social Habitat 25 qui dispose d'un parc d'environ 10 000 logements. Il doit constituer un relais affirmé de la politique départementale en matière de logement. Ainsi, le Doubs proposera à Habitat 25 un conventionnement pour conforter ce bailleur comme relais des politiques départementales.

L'Observatoire départemental de l'habitat

Cet outil d'animation et de partage de la connaissance a été mis en place par le Département, en lien avec l'État, les agglomérations et leurs agences d'urbanisme. Animé par l'ADIL, il existe à différentes échelles territoriales. Ses données permettent d'ajuster au mieux les politiques locales de l'habitat et d'aider efficacement à la prise de décision.



Réhabiliter les centres-bourg et rendre le parc ancien attractif

Le Département renforce son rôle de premier partenaire des communes et les accompagne dans le développement de leurs politiques locales d'habitat. Par son action, la collectivité incitera les bailleurs sociaux à se positionner sur les opérations de reconversion-rénovation de bâtis en centre-bourg. Parfois laissé à l'abandon, le parc ancien nécessite souvent des travaux de rénovation lourds et coûteux. Il est pourtant doté d'un intérêt patrimonial et/ou a un rôle majeur dans le fonctionnement urbain de nombreux bourgs. Il peut participer à l'attractivité globale, au dynamisme commercial local. Souvent situé au cœur des communes, à proximité des commerces et services, il pourrait être adapté par exemple à l'accueil de personnes vieillissantes ou à mobilité réduite.

Accompagner les parcours de vie

Notre collectivité a le souci de répondre aux besoins tout au long de la vie : première installation, familles, personnes handicapées, maintien dans le logement des personnes âgées avec aménagements adaptés et aides à domicile. Un soutien spécifique en direction des ménages en difficulté est mis en place. De plus, certaines personnes ont des difficultés à se loger dans le parc existant. Non pas en raison d'un manque de logements disponibles mais en raison des adaptations, modes de gestion, types d'accompagnements spécifiques à leur situation qui font, partiellement ou totalement, défaut. L'articulation «logement-accompagnant» pour les publics aux besoins spécifiques (maladies psychiatriques, troubles mentaux, gens du voyage...) sera facilitée.



Expérimenter un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

En prenant appui sur l'ADIL comme « porte d'accès », le Département mettra en place à titre expérimental un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) en coordination avec les intervenants concernés (travailleurs sociaux, bailleurs...). Il ciblera un territoire d'expérimentation dans le Doubs. Le déploiement du SLIME sur l'ensemble du territoire se fera après, via un redéploiement des ressources existantes (CAUE, ADIL...) en lien étroit avec les travailleurs sociaux qui sont les interlocuteurs directs des ménages. Cette généralisation permettra de mieux connaître les demandes et d'organiser une démarche globale par territoire, toujours dans l'optique de résorber les cas de précarité énergétique.

Permettre aux ménages de se loger en fonction de leurs moyens

Permettre l'accès et le maintien dans un logement adapté aux moyens des ménages passe par la maîtrise du coût du logement. C'est ce budget (ainsi que celui des charges) qui pèse le plus fortement sur les revenus des ménages. L'accession à la propriété étant rendu plus difficile (incertitudes sur les avenir professionnels, prudence des banques dans l'octroi des prêts immobiliers), le recours à un logement locatif s'impose alors pour beaucoup.

Habiter mieux pour lutter contre la précarité énergétique

Dans une logique de développement durable, le Département encourage les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements occupés par des propriétaires aux revenus modestes. Il collabore donc activement au programme national Habiter mieux piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ce dispositif, sous conditions de revenus, permet aux ménages éligibles de bénéficier d'une aide aux travaux de rénovation thermique (isolation, chauffage...) pour les aider à bien se chauffer tout en réduisant leurs factures.

Plus de 2 000 ménages ont bénéficié de ce programme depuis 2011. Il a permis de mobiliser 15,3 M€ d'aides de l'Anah, 6,4 M€ d'aides de l'État et 1,2 M€ du Département. Il a généré 45 M€ de travaux, impactant ainsi directement l'économie locale.

Besoin d'informations ?

Contactez l'ADIL à Besançon :

1, chemin de Ronde du Fort Griffon
«Entrée C»

25000 BESANÇON

Tél. : 03 81 61 92 41

Fax : 03 81 81 34 08

mail : adil25@wanadoo.fr

Ou à **Montbéliard**

Maison du département,
41 avenue Joffre

25200 MONTBÉLIARD

Tél. : 03 81 61 92 41

Fax : 03 81 81 34 08

mail : adil25@wanadoo.fr